CNSA
Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie

Communiqué de presse 2 juin 2016

Plus d'un million de personnes ont consulté le portail « Pour les personnes âgées » ouvert il y a un an

Le portail d'information http://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr trouve son public. Mis en ligne le 4 juin 2015, il totalise déjà plus d'un million de visiteurs. Il s'est enrichi au cours de cette première année et proposera de nouveaux services fin 2016, notamment les prix des prestations d'hébergement des maisons de retraite médicalisées.

La Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie a mis en ligne, il y a un an, un portail internet pour informer les personnes âgées en situation de perte d'autonomie et leurs proches sur leurs droits et sur les démarches à conduire dans différentes situations de perte d'autonomie. Ce portail s'adresse également aux professionnels, premiers interlocuteurs des personnes âgées et de leurs proches.
Il oriente les internautes vers les bons interlocuteurs de proximité que sont les départements et les points d'information locaux.

Mesure novatrice de la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement adoptée le 28 décembre 2015, **ce portail totalise déjà plus d'un million de visiteurs un an après sa mise en ligne.**

Des contenus enrichis

Désormais, **une centaine d'articles pédagogiques** apporte des réponses aux besoins les plus courants dans des situations de perte d'autonomie. Le portail s'est notamment enrichi d'une série de dossiers consacrés à l'entrée en maison de retraite (préparer son entrée et les premiers jours en maison de retraite) ou à la situation particulière des personnes handicapées vieillissantes (leurs droits et quelles solutions pour les accompagner).

Il propose également un dossier sur les nouvelles mesures de la loi d'adaptation de la société au vieillissement (qui a été consulté par 66 000 visiteurs).

66, avenue du Maine
75682 Paris cedex 14
tél. 01 53 91 28 00
fax 01 53 91 28 82
www.cnsa.fr

Cinq vidéos permettent aussi de comprendre rapidement les démarches à conduire pour :

- Être aidé à domicile
- Chercher un hébergement temporaire
- Choisir une maison de retraite
- Aller à l'accueil de jour
- Vivre en accueil familial

Un annuaire avec plus de 12 000 structures et un simulateur pour calculer le reste-à-charge mensuel en EHPAD

Le portail www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr propose des outils pratiques pour guider les personnes dans leurs choix : un annuaire et un simulateur.

L'annuaire renseigne sur quatre types de structures : les établissements pour personnes âgées, les services d'aide et de soins à domicile, les accueils de jour et les points d'information locaux.

En avril, les coordonnées et les caractéristiques de plus de 2 300 résidences autonomie - solution intermédiaire entre la vie à domicile et la vie en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) - ont été intégrées. **L'annuaire totalise ainsi plus de 12 000 structures.**

Il est désormais possible de rechercher un établissement de l'annuaire par rayon géographique, c'est-à-dire à 5, 10 ou x km d'une commune.

Le simulateur permet aux internautes d'estimer le reste à charge mensuel pour un hébergement dans un EHPAD. Pour l'instant, l'internaute doit recueillir lui-même les tarifs pratiqués dans les établissements qui l'intéressent avant de faire sa simulation.

Les prix et tarifs des EHPAD disponibles mi-décembre 2016

Mi-décembre, le portail intégrera les prix des prestations d'hébergement des EHPAD, sur la base d'un socle minimal défini par la loi d'adaptation de la société au vieillissement. Ce socle comprend notamment les prestations d'accueil hôtelier (mise à disposition d'une chambre, d'une salle de bain, entretien et nettoyage…), de restauration, de blanchisserie, d'animation et enfin d'administration générale.

Les internautes pourront alors directement comparer les prix pratiqués par les EHPAD de leur choix et simuler leur reste à charge. Ce service offrira une plus

grande transparence pour les personnes âgées en recherche d'établissement et pour leur entourage, comme le prévoit la loi d'adaptation de la société au vieillissement.

Le portail, un an après sa mise en ligne

En chiffres
Plus d'un million de visiteurs un an après sa mise en ligne
Plus d'une centaine d'articles pédagogiques en ligne
Des dossiers thématiques chaque mois
Les coordonnées de plus de 12 000 établissements et services sont disponibles.
Plus de 32 000 simulations du reste-à-charge en EHPAD

En mots
Les internautes témoignent :
« J'ai enfin trouvé un site auquel me référer pour répondre à mes questions. »

« L'article « Comment choisir sa maison de retraite » m'a aidé. »

« J'ai pu trouver l'adresse précise d'un établissement. »

« J'ai pu me renseigner sur les aides possibles à domicile. »

« J'ai trouvé sur le portail des informations claires, structurées et bien présentées. »

« Le portail permet de connaître les nouvelles dispositions votées pour les personnes âgées à compter du 1er janvier 2016. »

Top 5 des pages les plus consultées
1. L'allocation personnalisée d'autonomie (150 000 visites)
2. Bénéficier d'aides (142 000 visites)
3. Les nouvelles mesures de la loi d'adaptation de la société au vieillissement (66 000 visites)
4. Choisir une maison de retraite (65 000 visites)
5. Les aides des caisses de retraite (54 000 visites)

Consultez le dossier de presse du lancement en 2015.

Contacts presse

CNSA - Aurore Anotin
Tél. : 01 53 91 21 75 – 06 62 47 04 68 - aurore.anotin@cnsa.fr
@CNSA_actu

À propos de la CNSA

Créée en 2004, la CNSA est un établissement public administratif dont les missions sont les suivantes :

∞ Participer au financement de l'aide à l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées : contribution au financement de l'allocation personnalisée d'autonomie et de la prestation de compensation du handicap, concours au financement des maisons départementales des personnes handicapées, affectation des crédits destinés aux établissements et services médico-sociaux.

∞ Garantir l'égalité de traitement sur tout le territoire quel que soit l'âge ou le type de handicap, en veillant à une répartition équitable des ressources.

∞ Assurer une mission d'expertise, d'information et d'animation : échange d'informations, mise en commun des bonnes pratiques entre les départements, soutien d'actions innovantes, développement d'outils d'évaluation, appui aux services de l'État dans l'identification des priorités et l'adaptation de l'offre.

∞ Assurer une mission d'information des personnes âgées, des personnes handicapées et de leurs proches.

∞ Enfin, la CNSA a un rôle d'expertise et de recherche sur toutes les questions liées à l'accès à l'autonomie, quels que soient l'âge et l'origine du handicap.

En 2016 la CNSA gère un budget de plus de 23 milliards d'euros.

66, avenue du Maine
75682 Paris cedex 14
tél. 01 53 91 28 00
fax 01 53 91 28 82
www.cnsa.fr